



# QUESTIONS RÉPONSES

Laïcité et charte des  
valeurs.

# Questions et réponses sur Québec solidaire et la laïcité

Le débat en cours au sujet des propositions du gouvernement Marois sur « les valeurs québécoises » est d'une grande importance pour l'avenir de la société québécoise. Dans ce débat, il arrive souvent que les positions des uns et des autres soient mal comprises ou déformées. Nous avons regroupé sous la forme d'une série de questions et de réponse les orientations que défend notre parti sur la plupart des enjeux, en recentrant le débat sur les deux sujets qui devraient nous préoccuper, soit la laïcité de l'État et la gestion des demandes d'accommodement pour motifs religieux.

Le principal danger avec la démarche actuelle du gouvernement concernant les valeurs est qu'elle sous-entend que les valeurs que nous avons en commun seraient menacées par les nouveaux arrivants ou les minorités bien établies.

En réalité, les valeurs de démocratie, de justice, d'égalité (dont l'égalité entre les hommes et les femmes) et de liberté sont partagées largement au Québec dans toutes les communautés, peu importe leurs croyances religieuses ou leurs cultures. En même temps, on trouve aussi des personnes dans toutes les communautés, incluant la majorité d'origine française, pour rejeter ces valeurs et promouvoir la haine, la discrimination ou l'exclusion.

Nous proposons des mesures qui devraient faire consensus à l'Assemblée nationale et dans la population. Au lieu d'une politique de la division qui opposerait la majorité et les minorités, ou encore les projets collectifs et les droits individuels, nous mettons de l'avant des moyens concrets de faire progresser la laïcité des institutions et d'harmoniser les pratiques d'accommodement tout en préservant les droits et les libertés des personnes.

## Est-ce que Québec solidaire est pour la laïcité de l'État et des services publics?

**Certainement. Nous sommes pour une séparation claire entre les églises, les religions et l'État.** Aucune institution religieuse ne devrait avoir de pouvoir ou d'influence particulière sur les décisions des gouvernements, la formulation des lois ou la gestion des services publics.

Nous croyons que l'État doit être neutre en ce qui concerne les croyances religieuses ou philosophiques. Il ne doit pas faire la promotion d'une religion en particulier ou de la religion en général. Il ne doit pas non plus dénigrer une religion en particulier ou la religion en général. Il ne doit pas accorder des privilèges à des personnes en raison de leurs croyances ou discriminer des personnes en raison de leurs croyances.

## Pourquoi est-il important que l'État soit laïque?

**Parce que c'est une condition essentielle de l'égalité des droits pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.** Si l'État était identifié à une religion spécifique et accordait des privilèges à cette religion ou un traitement de faveur aux personnes qui pratiquent cette religion, alors on aurait deux catégories de personnes au Québec: celles qui sont de la bonne religion et les autres.

C'est aussi essentiel pour que les personnes soient libres de croire ou de ne pas croire, de changer de religion comme bon leur semble, de pratiquer la religion de leur choix, de critiquer la religion, etc. **On ne devrait pas avoir peur de perdre son emploi ou de se voir refuser des services publics parce qu'on adhère à une religion ou une autre, ou parce qu'on est athée.**

## Est-ce que la laïcité demande que le Québec renonce à son héritage religieux catholique?

Pas du tout. Si l'État doit être neutre sur le plan des croyances religieuses, la société ne peut pas exister sans son histoire, ses traditions et sa culture. **Nous n'allons pas changer le calendrier, rebaptiser la majorité de nos villes et villages, ou refaire le drapeau pour enlever sa croix blanche!**

Nous n'allons pas non plus démolir les édifices qui incorporent des éléments de culture religieuse ou retirer la croix du Mont-Royal. Toute cette culture religieuse fait partie de la société québécoise. Quand on enseigne l'histoire du Québec, on doit donner sa juste place à l'Église catholique qui a été très importante du début de la Nouvelle-France jusqu'aux années 1960 et qui est toujours la plus importante dans la population. C'est aussi normal que le cours d'Éthique et culture religieuse (ECR) fasse une place plus importante à la religion

chrétienne (incluant les catholiques et les protestants) qu'aux autres grandes religions.

## Est-ce que Québec solidaire appuie le multiculturalisme?

**Non.** Nous sommes plutôt en faveur de la politique d'intégration qui a été développée par les gouvernements du Québec (libéraux comme péquistes) depuis une trentaine d'années et qu'on appelle l'interculturalisme.

## Quelle est la différence entre multiculturalisme et interculturalisme?

**Pour le multiculturalisme, il n'y a pas de culture majoritaire, seulement une mosaïque de minorités, et la culture commune se limite au respect des lois et des institutions. Avec l'interculturalisme, on reconnaît qu'il y a une culture majoritaire, avec des racines historiques profondes, qui évolue avec le temps et emprunte aux cultures minoritaires anciennes comme nouvelles.** La culture

commune à l'ensemble du Québec doit inclure l'usage du français et une connaissance de base de notre histoire. Elle se construit autour d'une culture majoritaire qui nous vient des Habitants de la Nouvelle-France et des Canadiens-français d'autrefois. Toutefois, cette culture ne se limite pas à la continuité de la majorité historique.

## **Est-ce que Québec solidaire est pour les accommodements religieux?**

**Oui... quand ils sont raisonnables!**

Un accommodement devient justifié quand une règle ou une situation qui s'applique à tous et toutes cause dans les faits une situation injuste. Par exemple, on pourrait dire que tout le monde a également accès aux escaliers pour entrer dans une école, un hôpital, un palais de justice, etc. Mais pour les personnes qui doivent se déplacer en chaise roulante, cette situation « égale » est un problème majeur.

C'est de là que vient la notion juridique d'accommodement raisonnable. Si le coût pour installer une rampe d'accès ou un ascenseur n'est pas exorbitant

pour l'institution, elle a le devoir de le faire pour accommoder ces personnes.

## **Quelles devraient être les limites aux accommodements de type religieux?**

**On peut juger qu'un accommodement de type religieux est raisonnable si, comme pour les handicaps, son coût n'est pas excessif et s'il ne brime pas les droits d'autres personnes.** Par exemple, si plusieurs hommes exigent d'être servis uniquement par d'autres hommes dans une clinique médicale, leur accorder cette demande pourrait aller à l'encontre du droit des femmes de travailler dans cette clinique. Cette demande devrait donc être refusée au nom du principe de l'égalité hommes-femmes. Sur cette question, nous sommes convaincus qu'il y a un consensus parmi les quatre partis à l'Assemblée nationale. Si le projet du gouvernement se limitait à mieux encadrer les accommodements, il n'y aurait pas de problème et on pourrait l'adopter rapidement et passer à autre chose.

## Est-ce que le gouvernement devrait faire plus pour encadrer les demandes d'accommodement?

Oui. Des progrès importants ont été faits dans les administrations de nos services publics depuis quelques années, mais on est toujours dans une situation où les demandes d'accommodement doivent souvent être gérées au cas par cas, par des personnes offrant directement les services (infirmières, médecins, enseignantes, etc.).

**Nous pensons que le gouvernement devrait créer un organisme qui supervise l'ensemble des pratiques d'accommodement de façon à les harmoniser, pour éviter que certaines demandes soient acceptées à Québec, mais refusées à Sherbrooke, acceptées dans une commission scolaire mais refusées dans une autre, etc.** Cet organisme serait aussi chargé de s'assurer que les accommodements qui sont acceptés sont effectivement raisonnables, donc qu'ils respectent les droits des autres citoyennes et citoyens

et ne constituent pas un fardeau excessif pour chaque institution concernée ou pour l'État.

## Que pense Québec solidaire de l'interdiction des signes religieux dans le secteur public?

**Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'interdire tous les signes religieux pour tous les postes dans tous les services publics. C'est l'État qui doit être laïque et pas la société dans son ensemble ou les individus, y compris les 500 000 personnes qui travaillent pour l'État et les services publics québécois.**

Le fait qu'un médecin porte une kippa juive ou qu'une enseignante porte un foulard musulman (hijab) ne change rien au caractère laïque de nos institutions, à partir du moment où les hôpitaux et les écoles acceptent des patients et des élèves de toutes les religions et s'occupent de toutes ces personnes équitablement. Signalons que rien dans le projet de Charte du

Parti québécois n'empêcherait, par ailleurs, une personne qui ne porte aucun signe religieux visible, d'adopter des comportements inacceptables en favorisant les personnes qui sont de sa religion, ou en tentant de convertir des élèves, par exemple.

Nous ne croyons pas que le simple fait que des enseignantes ou des éducatrices portent des foulards cachant leurs cheveux va influencer d'une manière ou d'une autre la mentalité et les croyances des enfants qui les fréquentent. Cette crainte rappelle l'époque pas si lointaine où les esprits conservateurs avaient peur que les enfants deviennent gais ou lesbiennes si leur enseignant-e était « ouvertement » homosexuel-le. Limiter leur droit au travail sur cette base n'est pas justifié et constituerait une barrière supplémentaire à leur intégration et à leur autonomie économique.

L'État et les institutions publiques ne devraient pas demander aux gens de renoncer à leur religion ou d'agir en contradiction avec leur religion, à

moins que ce soit vraiment nécessaire. Sinon, on appliquerait le principe du rejet de la religion, et non la neutralité sur les croyances que demande la laïcité.

## **Pensez-vous qu'il devrait y avoir des limites au port de vêtements ou accessoires religieux?**

**Nous pensons que les personnes qui ont un pouvoir de coercition sur leurs concitoyens-nés devraient s'abstenir de porter des signes religieux.** Ici l'apparence de neutralité compte autant que la neutralité elle-même compte tenu du pouvoir détenu par des juges ou gardiens de prison, par exemple.

Mais nous ne croyons pas non plus que n'importe quel signe, vêtement ou accessoire devrait être accepté dans les autres types d'emplois. Si un vêtement ou accessoire empêche véritablement une personne de faire son travail correctement ou constitue un problème pour la santé

ou la sécurité, par exemple, on devrait pouvoir l'interdire. **Nous acceptons aussi l'idée que les services publics devraient être reçus et offerts à visage découvert** pour permettre une communication normale et faciliter l'identification des personnes. Tous les partis à l'Assemblée nationale s'entendent aussi sur ce point.

## Quelle importance Québec solidaire accorde-t-il au principe de l'égalité homme-femme?

Le féminisme est l'un de nos principes fondateurs. Nous sommes le seul parti présent à l'Assemblée nationale à avoir présenté un nombre égal de candidatures féminines et masculines aux élections (depuis trois élections). Nous sommes aussi le seul à avoir obligatoirement au moins autant de femmes que d'hommes à sa direction. Pour nous, il reste encore du chemin à faire pour arriver à une pleine égalité entre les femmes et les hommes, dans la vie économique et politique, notamment.

Mais pour nous, le féminisme signifie aussi la solidarité entre toutes les femmes dans leur lutte pour l'autonomie et l'égalité. Nous voulons que les femmes aient accès à des emplois rémunérés décentement. Autrement dit, **nous croyons en l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes! C'est pourquoi nous croyons si important de ne pas limiter l'accès aux emplois dans les services publics (35% des emplois féminins au Québec, contre 15% des emplois masculins) aux femmes qui portent des signes religieux** qui ne posent pas de problème spécifique dans ces milieux de travail.

## Est-ce que Québec solidaire, comme parti féministe, ne devrait pas appuyer l'interdiction de vêtements comme le foulard islamique (hijab)?

Affirmer que les femmes qui portent des signes religieux le font toutes uniquement à cause des pressions des hommes de leur famille ou de leur communauté est manifestement faux, il suffit de leur en parler pour le savoir! Les femmes qui portent le foulard islamique (hijab) le font pour toutes sortes de raisons différentes. Présumer qu'elles le font par obéissance envers un homme (père ou mari) est insultant pour elles et relève du préjugé et de la caricature.

Par ailleurs, il n'est pas question pour nous d'approuver cette pratique, seulement de reconnaître que les femmes qui veulent porter un hijab ont le droit de le faire, que c'est leur décision personnelle. Nous reconnaissons que c'est une pratique sexiste. Mais il y en a bien d'autres. Plusieurs religions veulent couvrir les femmes pour les protéger supposément du regard concupiscent des hommes. Les marchands, eux, déshabillent les femmes pour vendre leurs produits. Dans les deux cas, le corps des femmes est en cause. À Québec solidaire nous réclamons la liberté pour toutes les femmes de montrer leurs corps comme elles l'entendent.

Bloquer l'accès à certains emplois aux femmes qui portent le hijab demande à ces femmes de faire un choix déchirant, entre une habitude vestimentaire qui peut faire partie de leur identité (que ce soit pour des raisons religieuses ou non) et l'emploi qui est essentiel à leur bien-être matériel et à leur autonomie. **Nous croyons donc à la fois que cette mesure n'est pas nécessaire pour affirmer la laïcité de nos institutions et qu'elle risque de causer du tort à beaucoup de femmes.** En fait, cette interdiction, au lieu de favoriser l'intégration de ces femmes à la société québécoise dans son ensemble, les encouragerait à chercher des avenues d'emploi qui les maintiendraient dans leur communauté (petites entreprises privées locales) ou même à la maison (garderie en milieu familial).

## Qu'est-ce que Québec solidaire pense du cas du crucifix à l'Assemblée nationale?

Ce crucifix a été ajouté au-dessus du siège de la présidence de l'Assemblée nationale en 1936, par Maurice Duplessis pour indiquer sa volonté de symboliser une alliance approfondie entre l'État québécois et l'Église catholique. Donc, pendant près de 150 ans (de 1792 à 1936), nos élus (que des hommes...) n'ont pas eu besoin de se tourner vers un crucifix à chaque fois qu'ils s'adressaient au Président de l'assemblée.

Nous croyons que cette décision d'un ancien premier ministre est importante historiquement et devrait être soulignée. Mais **la meilleure façon de le faire serait de déplacer le crucifix ailleurs dans l'édifice du Parlement, avec une note explicative pour les visiteurs.** Il ne s'agirait pas de renier notre passé, mais de lui donner sa juste place, tout en respectant les croyances diverses des 125 personnes qui siègent à l'Assemblée nationale et des citoyennes et citoyens qu'elles représentent.

Ce serait un geste important pour indiquer la volonté de notre classe politique de compléter le travail de séparation de l'Église et de l'État qui a commencé dans les années 1960, avec la Révolution tranquille.

